

Actualités

Plus de 2 000 cimetières menacés - Un nouvel organisme voué à la préservation

[Institut du patrimoine funéraire du Québec](#) | **Montréal** - Lundi, 30 mai 2016

En réponse aux risques de détérioration qui planent sur les cimetières québécois, des intervenants du domaine funéraire lancent l'Institut du patrimoine funéraire du Québec.

Organisme à but non lucratif indépendant, l'Institut du patrimoine funéraire du Québec est une initiative rassembleuse qui a pour objectifs de regrouper les personnes intéressées à la promotion, la sauvegarde et la conservation du patrimoine funéraire, de participer à la création d'un centre rassemblant toute documentation pertinente en la matière, de sensibiliser le public à l'importance de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine funéraire et enfin, de contribuer à la réalisation de projets de sauvegarde et de mise en valeur d'ouvrages du patrimoine funéraire du Québec.

« *En raison de plusieurs facteurs sociaux, l'état du patrimoine funéraire au Québec suscite des inquiétudes grandissantes. Nos cimetières sont les témoins d'une partie de notre histoire collective, et pourtant, leur préservation est menacée. La création de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec s'inscrit dans une perspective globale et à long terme qui vise à apporter des solutions concrètes afin de sauvegarder cet héritage précieux* », a affirmé Yoland Tremblay, président de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec.

Effectivement, depuis plusieurs années, différents facteurs entraînent une désuétude de ces lieux de recueillement. Tout d'abord, le déclin de la pratique religieuse au Québec entraîne une diminution des budgets alloués à l'entretien des cimetières par les églises. Les administrateurs de ces dernières doivent souvent faire des choix déchirants dont écopent ces musées à ciel ouvert.

L'évolution des méthodes de sépulture a aussi un impact dévastateur sur le patrimoine funéraire québécois. De plus en plus de Québécois choisissent l'incinération aux dépens de l'inhumation traditionnelle. De nos jours, sur les 62 000 personnes qui décèdent par année au Québec, seulement le tiers est inhumé dans les cimetières. Au bout du compte, cette tendance met en péril la survie du patrimoine funéraire québécois. Dans l'ensemble du Québec, ce sont plus de 2 000 cimetières qui sont sérieusement menacés par ces facteurs.

Pourtant, les cimetières de la province regorgent de parcelles d'histoire et de richesses artistiques et architecturales d'une valeur inestimable comme en font état les œuvres de Louis-Philippe Hébert et d'Émile Brunet, deux artistes qui ont contribué à la splendeur du patrimoine funéraire québécois. De plus, ces lieux porteurs de notre mémoire collective sont aussi une source de recueillement et d'apaisement pour les personnes endeuillées par la perte d'un être cher. Leur sauvegarde est l'affaire de tous!

Chronique



Aménagement et urbanisme [La Loi sur l'expropriation et la Loi sur le patrimoine culturel sont-elles conciliables?](#)

Par M^e Philippe Asselin, avocat en droit municipal, au sein du cabinet [Morency, Société d'avocats](#)

Une municipalité peut-elle imposer un avis de réserve pour fins publiques sur un immeuble classé comme bien patrimonial au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après : LPC)?